

RÉFLEXION SUR LA RÉHABILITATION DU SITE DU MANÈGE MILITAIRE DE QUÉBEC

COMPTE-RENDU DE LA TABLE-RONDE SUR LA RÉHABILITATION DU SITE DU MANÈGE MILITAIRE

Conseil des monuments et sites du Québec – Mai 2009

rédigé par
Louise MERCIER

Le 7 mai 2009 lors d'une table-ronde, le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) a réuni cinq experts sur la question de la réhabilitation du site du manège militaire de Québec incendié en avril 2008. La volonté du CMSQ par cette initiative est de contribuer à la réflexion en permettant d'identifier les principes sur lesquels les autorités devraient s'appuyer pour déterminer un projet significatif et les balises qui devraient guider leur travail au moment de la consultation publique (mai et juin 2009).

Préambule

Le présent document synthétise les points marquants de la discussion entre les participants que précédaient trois présentations sur les aspects concernant le site, le manège militaire et le processus de consultation.

La rencontre, d'une durée de trois heures, a permis de dégager les idées maîtresses qui sont présentées ici et de faire émerger des consensus sur plusieurs points.

Prenant connaissance d'entrée de jeux des paramètres énoncés par la voix des médias le 6 mai en prévision de la consultation publique, tous les participants ont accepté de discuter d'une façon libre du sujet dans une volonté de définir correctement le problème soulevé par la réhabilitation de ce site, en dehors de toutes contraintes imposées par d'éventuels promoteurs ou l'actuel propriétaire des lieux.

Le groupe de discussion a travaillé afin d'établir les fondements objectifs des choix à faire et des décisions à prendre, en dépassant les logiques sectorielles qui sous-tendent actuellement l'action des instances en cause. Le groupe a cherché à définir des objectifs et des critères pour l'élaboration et l'évaluation d'un projet de réaménagement conforme aux besoins actuels de la société.

NOTE À L'INTENTION DU LECTEUR : APRÈS RÉDACTION DU RAPPORT, SUITE À LA POSITION PUBLIQUE PRISE PAR LA FONDATION LES VOLTIGEURS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE TENUE LE 20 MAI 2009, MONSIEUR FRANÇOIS DION A SIGNIFIÉ SON DÉSACCORD ET SON DÉSENGAGEMENT DES POSITIONS PRISES PAR LE GROUPE DE DISCUSSION SUR LES POINTS CONCERNANT LA VOCATION FUTURE DU BÂTIMENT, SA PROPRIÉTÉ ET SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION SUGGÉRÉ, DE MÊME QUE SUR LA FORMATION D'UN COMITÉ D'EXPERTS.

PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS :

À l'invitation du Conseil des monuments et sites du Québec et de sa présidente Louise Mercier, et sous l'animation de Jacques Castonguay, les personnes suivantes ont participé à la table-ronde :

- Diana Cardas, architecte, Côté Leahy Cardas architectes
- Pierre Larochelle, experts en milieux bâtis
- François Dufaux, architecte et chargé d'enseignement à l'École d'architecture de l'Université Laval
- GianPiero Moretti, professeur agrégé à l'École d'architecture de l'Université Laval
- François Dion, secrétaire et trésorier de la Fondation Les Voltigeurs (9^e bataillon)

Les personnes suivantes ont également participé en tant qu'auditeurs : Anne Vallières, architecte et membre du comité aviseur du CMSQ, François Martineau, étudiant en maîtrise à l'Université de McGill, Marie-Andrée Goyette, étudiante en maîtrise à l'École d'architecture de l'Université Laval et Rosyonne Rebouças, agente de liaison du comité avis et prises de position de l'est du Québec du CMSQ.

1. PRÉSENTATION FACTUELLE DU SITE :

1.1 LE BÂTIMENT

La présentation du bâtiment a été faite par l'architecte François Dufaux. Nous présentons ici la synthèse de sa recherche qui sera jointe en annexe dans sa version longue. Trois sources ont servi à la préparation de ce portrait :

1. Coutts, Sally. *Grande Allée Drill Hall (Manège militaire Grande Allée)*, Quebec, Quebec, Architectural History Division, Historic Sites and Monuments of Canada, 1986.
2. Adell, Jacqueline. *Architecture of the Drill Hall in Canada, 1863-1939*, Architectural History Branch, Historic Sites and Monuments of Canada, 1989.
3. Wright, Janet. *Les biens de la couronne; l'architecture du ministère des travaux publics, 1867-1967*, University of Toronto Press, 1997.

- Dans le cadre de la défense de l'Empire britannique, une centaine de manèges militaires sont construits au Canada à partir de 1860. Leur construction est d'abord faite de bois et la plupart du temps ils sont construits en milieu rural. Un premier manège en bois est érigé à Québec en 1863, à côté du site du manège actuel.
- Une deuxième génération de manèges est construite par le gouvernement canadien à partir de 1876 (Ottawa) et dans six autres villes jusqu'en 1895. Ces manèges sont urbains et construits en maçonnerie et leur programme inclut une salle d'entraînement et souvent un arsenal.
- Le manège militaire de Québec fait l'objet d'une première proposition qui utilise des éléments de décor de forteresse médiévale. Le projet n'est pas retenu et Eugène-Étienne Taché, architecte du parlement québécois, présente un nouveau projet en 1885 dont la réalisation est terminée en 1887.
- La Ville de Québec et le gouvernement provincial participent au financement du manège dans l'objectif dans le but de l'utiliser à des fins publiques (marché, exposition provinciale).
- Le choix de la proposition de Taché soulève plusieurs hypothèses. La participation financière de la Ville et de la Province au projet peut expliquer une condition particulière de réalisation. La proposition de Taché compose un projet urbain qui s'inscrit dans l'aménagement de la colline parlementaire comme quartier du pouvoir de la bourgeoisie. Suite à la pendaison de Riel, les

circonstances politiques favorisent un projet exemplaire pour calmer la frustration politique du Canada français devant la fin d'une colonisation de l'ouest en français et catholique.

- Le projet est traditionnel dans son plan et sa construction, mais le décor de la façade principale est une métaphore politique avec un style médiéval qui explore le mythe des deux peuples fondateurs. Le résultat est élégant et se distingue à ce titre des façades des autres manèges érigés au Canada plutôt massives et trapues.
- L'influence du style adopté pour le manège militaire de Québec n'est pas immédiatement perceptible sur l'architecture du gouvernement fédéral. Toutefois, ce style participe à l'invention d'une tradition à Québec et aurait inspiré le style de l'hôtel Château Frontenac.
- À ce titre, le style du manège annonce le style « château » qui marque les grands hôtels ferroviaires jusqu'aux années 1930, et inspire une partie de l'architecture publique à Ottawa dans les années 1920 et 1930. Toutefois, ce goût médiéval n'est pas exclusif au manège militaire de Québec, mais est employé dans de nombreux collèges et bâtiments publics au cours des mêmes années; le style gothique étant considéré par les Anglais comme national.
- Parmi les manèges construits depuis 1860 et qui nous sont parvenus, le rapport de Adell présente des exemples de structures recyclées à d'autres usages. Il appert que les petits manèges sont facilement adaptés et que les plus grands conservent souvent une vocation communautaire.
- La construction du manège de 1884, conçu par Taché, s'inscrit dans un contexte politique particulier où l'immeuble doit traduire l'intégration du Canada français dans le régime fédéral par son style, son implantation urbaine et sa participation à l'espace public. Les circonstances politiques actuelles sont différentes et expliquent l'indécision face à son usage et sa reconstruction.

Sens et Contraintes_ discussion du groupe

- Le manège militaire est plus abouti sur le plan urbain que les autres manèges construits à la même époque.
- La tradition de l'utilisation du bâtiment à des fins communautaires est très longue (marché, Exposition provinciale (de 1887 à 1894), expositions horticoles, Salon du livre, concerts classiques, Fête nationale de la France, bals, rallye du Vieux-Québec, Festival de musique militaire, etc.).
- Il représente une contribution francophone à l'architecture militaire du XIXe siècle.
- Sa façade se démarque de celle des autres manèges militaires au Canada.

Le bâtiment impose certaines contraintes incontournables :

- Au XIXe siècle, dans ses choix de construction il est déjà un bâtiment anachronique puisque sa structure est en murs porteurs en maçonnerie renforcés par des contreforts supportant des fermes de toit en bois (pendant qu'à l'époque on construisait en acier).
- Il s'agit d'un bâtiment dont la structure spatiale est organique, ce qui limite grandement les possibilités de changement de vocation. De tels édifices, ne peuvent convenir qu'à un très petit nombre d'usages et de programmes architecturaux.
- Sa façade présente peu d'ouvertures et en fait un bâtiment introverti (meurtrières au rez-de-chaussée).

1.2 L'ENVIRONNEMENT URBAIN

La présentation de l'environnement urbain a été faite par GianPiero Moretti, spécialisé en design urbain et professeur à l'École d'architecture à l'Université Laval. Nous présentons ici la synthèse de son propos:

- L'axe de la Grande Allée est le plus intégré, le plus accessible et le plus continu dans la ville de Québec. Il est le plus convergent et représente l'entrée optimale dans la ville vers le Vieux-Québec.
- La Grande Allée présente différentes figures paysagères à l'échelle locale et régionale : certaines portions sont commerciales (secteur des centres d'achat), d'autres institutionnelles (campus universitaire) (sièges sociaux) (colline parlementaire), résidentielles (boul Laurier, face aux Plaines) et enfin commerciales et touristiques (secteur du Concorde à Place George V).
- Les portions de la voie qui permettent une porosité avec les Plaines (trois secteurs dont celui du manège militaire) sont importantes à considérer dans les aménagements urbains futurs.

Pierre Larochelle apporte les informations suivantes comme éclairage additionnel :

- Le bâtiment est situé à l'intérieur d'un tissu urbain spécialisé. Ce qui a pour effet d'exclure son affectation à certains usages comme celui de marché public par exemple.
- Malgré le fait qu'il soit localisé au centre-ville, le bâtiment est situé sur une « périphérie interne » de la ville. Cette condition devrait également être prise en considération pour lui attribuer une nouvelle vocation.

Sens et Contraintes_ discussion du groupe

- Pour l'armée, cette présence sur la Grande Allée via le manège militaire est une carte de visite non négligeable considérant le sens de cette voie de pénétration dans la ville. Cette position portait tout son sens du temps où la ville de Québec était une ville de garnison.
- Le fait d'avoir pignon sur rue sur la Grande Allée confère non seulement une visibilité mais du prestige. Historiquement, on y a construit les grandes demeures, les sièges sociaux de sociétés, les institutions politiques et religieuses importantes.
- Le site particulier du manège militaire constitue une ressource rare, il faut donc se demander quel usage sert le mieux l'intérêt public aujourd'hui. En principe, parmi les diverses options, il faut choisir celle qui procurera les plus grands avantages au plus grand nombre de citoyens pendant le plus longtemps (théorie méta-éthique utilitariste).
- L'importance de l'utilisation des parcelles le long de la Grande Allée est déterminante et de ce fait le bâtiment ne doit pas être considéré de façon autonome.
- La vocation future du bâtiment doit être considérée en regard d'une transition entre la Grande Allée et le parc des champs de Bataille. La question du dialogue de l'ensemble du site avec les Plaines fait partie des enjeux du débat.

1.3 LES VOLTIGEURS

Les informations suivantes sur les Voltigeurs de Québec ont été fournies aux fins de la discussion par François Dion, représentant de la Fondation de l'organisme à cette table.

- Le régiment des Voltigeurs de Québec est le plus vieux régiment canadien français de l'armée canadienne (1862). Il compte aujourd'hui 400 membres et est considéré comme l'un des meilleurs régiments de milice au Canada.
- Le manège militaire a la fonction de siège social de l'organisme et de lieux de rassemblement des citoyens-soldats qui le compose.

- Le lien du régiment avec les citoyens de la ville est affirmé de façon forte dès le début de leur présence au manège militaire en 1887, entre autre par la participation citoyenne aux différentes prestations publiques et par la présence des volontaires civils dans l'organisation. Le régiment a participé à toutes les guerres dans lesquelles le Canada a été impliqué. Il est actuellement déployé en Afghanistan.
- La présence du Musée des Voltigeurs relève d'une fonction éducative et d'une volonté d'accès du public au site.
- En 1998, le manège a été renommé le manège militaire Voltigeurs de Québec.
- Jusqu'à l'incendie en 2008, l'utilisation du manège militaire des Voltigeurs représente une occupation d'environ 2 jours/semaine pour les exercices militaires et d'une présence quotidienne pour des fins administratives. Le manège était également utilisé une soixante de fois par année pour des activités civiles de toutes sortes.
- Depuis l'incendie, pour les fins d'exercices militaires, des locaux ont été loués de façon temporaire par les Voltigeurs sur le boulevard Pierre-Bertrand. Le matériel lourd du régiment est localisé à Valcartier depuis plusieurs années.

Sens et Contraintes_ discussion du groupe

- L'histoire du régiment participe au sens au lieu. La préservation de ce sens peut se faire notamment par la présence du musée sur le site, mais ne justifie pas nécessairement le maintien de la vocation originelle et ne passe pas nécessairement par la propriété du lieu par la Défense nationale*.
- Dans le processus normal de transformation des milieux bâtis, la croissance des agglomérations entraîne un changement de vocation des édifices spécialisés en fonction des changements dans la hiérarchie des pôles et des nœuds de la structure urbaine et dans la modularité. Certains bâtiments et leurs fonctions_ dont les prisons, les abattoirs, les édifices à vocation militaire_ sont systématiquement relocalisés dans un site antipolaire à la périphérie de la ville pour faire place à des équipements qui requièrent une localisation polaire, au centre de l'agglomération.
- La vocation militaire d'origine peut être questionnée* : la vocation d'un bâtiment servant de lieu d'exercice militaire dans un secteur à vocation institutionnelle (colline parlementaire) et touristique (hôtels, restaurants et bars) est-il en accord avec le développement normal de la ville?*

* M. Dion de la Fondation Les Voltigeurs ne partage pas l'opinion du groupe.

2. LES CONSTATS QUI SE DÉGAGENT DE LA TABLE-RONDE

- La meilleure façon de préserver le patrimoine est de l'utiliser. Le bâtiment doit vivre.
- Ce site est porteur de sens sur le plan historique et déterminant en termes de localisation dans la ville de Québec.
- La localisation du site dans la ville de Québec en fait une ressource rare et devrait constituer le facteur le plus déterminant de l'usage actuel et futur du lieu.
- Le régiment des Voltigeurs s'inscrit dans l'histoire de la Ville de Québec, entre autre comme le premier régiment canadien-français dans l'armée canadienne.
- La présence militaire dans la Ville de Québec est encore très importante (citadelle et manège militaire) et quelque peu anachronique compte tenu de l'évolution de la ville et des pratiques militaires contemporaines.

QUELQUES PRINCIPES SUR LESQUELS TOUS S'ENTENDENT :

2.1 SUR LE SITE

- Le bâtiment devrait jouer un rôle structurant dans l'espace public de la ville à cause de sa position relative.
- Le bâtiment doit continuer de contribuer à l'encadrement de la Place George V. En principe, une bonne place publique doit être encadrée sur 80% de son périmètre par des bâtiments dont la hauteur ne doit pas dépasser 1/3 de la largeur de la place.

2.2 SUR LA VOCATION ET LE PROJET

- La vocation du nouvel édifice et le projet qui s'y inscrira doivent convenir au site et non l'inverse. Dans un site exceptionnel_ terrain riverain ou lieu qui constitue un pôle majeur dans la structure urbaine_ , il faut démontrer que le projet proposé convient au site et non l'inverse. Il s'agit d'un principe fondamental d'aménagement.
- Le site doit être reconstruit avec un bâtiment qui offrira une fonction compatible au lieu unique dans lequel il s'inscrit (porosité avec les Plaines).
- Un travail de recherche doit être fait sur la vocation touristique qui pourrait être associée au site, compte tenu du fait que le bâtiment est localisé dans le secteur touristique de la Grande Allée (vitrine, point de polarité, localisation dans un lieu touristique, porosité avec les Plaines, devraient être des éléments analysés). Toutefois cette vocation ne pourrait se faire au détriment d'un usage destiné aux citoyens riverains et autres.
- Pour favoriser la porosité entre la Grande Allée et les Plaines, on devrait songer à utiliser une série de programmes de tailles différentes qui assureraient la mixité des usages (historiques, contemporains) ou la polyvalence des espaces (transformable, flexibilité).

2.3 SUR L'ÉTAT DES VESTIGES ET LEUR INTÉGRATION À UN PROJET

- Préalable incontournable à toute proposition de projet, une connaissance approfondie de l'état des ruines s'impose.
- Le diagnostic de l'état des ruines doit être posé par un comité d'experts indépendants des promoteurs de projets.
- L'idée de conserver les vestiges pour des vestiges n'est pas recevable. Il faut ici éviter un déplorable «fétichisme» des ruines.
- Dans le cas où les vestiges seraient en mauvais état, leur démolition ne doit pas être diabolisée.
- Dans le cas où les vestiges seraient intégrés au projet, ils doivent être compatibles avec les exigences d'un programme architectural qui répond à des besoins contemporains.
- Pour réaliser un bon projet avec les ruines, il faut définitivement un bon programme. Celui-ci devra être élaboré à partir d'une connaissance objective du bâtiment et du site (état du bâtiment, sens, structure de l'espace public, environnement immédiat).
- L'intégration de nouveaux usages civils et la polyvalence souhaitée des lieux suggèrent une reconstruction intégrant des techniques et une configuration nouvelles qui rendent peu pertinente une reconstruction strictement à l'identique du bâtiment.

2.4 ORIENTATIONS PARTAGÉES PAR LE GROUPE DE DISCUSSION :

- La vocation future du lieu doit prendre en compte une accessibilité du public.
- La propriété ne devrait pas être fédérale. Idéalement, le site et le bâtiment seraient propriété de la Ville.

* M. Dion de la Fondation Les Voltigeurs ne partage pas l'opinion du groupe quant à la propriété. Toutefois, il indique que les espaces multifonctionnels ouverts au public d'un manège reconstruit pourraient peut-être faire l'objet d'un mandat de gestion de l'organisme privé.

3. RECOMMANDATIONS POUR LE CONSULTANT MANDATÉ :

3.1 AFIN D'ÉLIMINER LES INCONNUS AVANT L'ÉLABORATION D'UN SCÉNARIO DE RÉHABILITATION:

- L'étude de l'état des vestiges doit être connue avant l'élaboration d'un projet;
- Un inventaire doit être fait des besoins actuels en équipements publics, socioculturels, touristiques, etc. qui exigent une localisation polaire, lisible et accessible au centre de l'agglomération.
- Des études de potentiels, qui permettront le croisement entre les besoins et les possibilités qu'offrent le site, doivent être faites à brève échéance.

3.2 SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE ET SES OBJECTIFS.

Une consultation publique exige la préparation d'un document d'information qui définit la problématique, les enjeux, les hypothèses de solution, etc. du sujet à l'étude. Normalement, un délai minimum de trente jours devrait s'écouler entre le moment où l'on rend l'information publique (pour en permettre l'étude par les intervenants concernés) et le moment où se tient la consultation.

- Un *vox populi* n'a pas la même valeur que l'opinion et les études des experts. Il faut absolument distinguer d'une part les expressions d'opinions individuelles, les jugements de goût, les préférences personnelles de citoyens profanes en matière d'architecture et de design urbain et d'autre part l'énoncé de principes fondamentaux, de règles de l'art en matière d'aménagement et de programmation urbaine, de la formulation par des experts des objectifs et des critères de design.
- La consultation publique doit porter sur le fond : sur l'utilisation du site, sur la pertinence du projet, sur les besoins de la communauté, sur les objectifs et les critères de design. Elle ne doit pas porter sur l'esquisse d'un projet particulier, sur des questions d'image et d'apparence.
- Les autorités responsables de la consultation ont l'obligation de faire en sorte que l'analyse des projets ne porte pas sur des questions esthétiques mais sur les questions de fonds.
- Le support d'experts indépendants pour questionner de façon objective est crucial et cela, à toutes les étapes de l'élaboration du projet d'intervention.

3.3 SUR LA FORMATION D'UN COMITÉ D'EXPERTS

Le mandat du comité d'experts devra être d'encadrer et de bonifier le projet.

Les experts choisis pour faire partie de ce comité doivent impérativement connaître et être au fait de l'état actuel des connaissances (principes fondamentaux, concepts, méthodes et critères) et de la recherche dans les domaines suivants :

- du patrimoine bâti (architectural et urbain) et de sa préservation
- de l'architecture¹

¹ Cet expert doit avoir une connaissance approfondie des critères qui permettent de juger de la qualité architecturale d'un édifice (aux plans écologique, social, opérationnel, perceptuel et expérientiel).

- des sciences et technologie du bâtiment (expertise en structure ancienne)
- de la morphologie urbaine ²
- du design urbain

Les participants à la table-ronde suggèrent les personnes suivantes à titre d'experts invités. Ces suggestions ont été faites en grande partie sur une base individuelle au moment de la rédaction de ce document:

- Kenneth Greenberg (architecte et designer urbain, Toronto) _ un regard extérieur serait bienvenu dans cette réflexion.
- George Baird (professeur d'architecture à l'Université de Toronto)_ un regard extérieur serait bienvenu dans cette réflexion.
- Jules Auger, architecte et professeur retraité de l'université de Montréal_ pour son expertise sur les caractères constructifs des édifices anciens.
- David Cliche, facilitateur et directeur de projets_ pour son expérience tangible dans la planification concertée
- Raphaël Fischler, professeur d'urbanisme à l'Université McGill_ Il s'intéresse à la planification et au développement de projets.
- Dan S. Hanganu, architecte en pratique privée.
- Pierre Gauthier, professeur d'urbanisme à l'Université Concordia_ Il enseigne la morphologie urbaine et a fait sa thèse de doctorat sur la morphogénèse de Québec.
- Gérard Beaudet, directeur de l'Institut d'urbanisme à l'Université de Montréal_ Il possède également une expertise en matière d'urbanisme et de patrimoine bâti.

² Cet expert doit avoir une connaissance approfondie de la dynamique transformationnelle des tissus urbains et des règles qui gouvernent les relations entre la structure fonctionnelle de la ville et la structure de l'espace public.